



DOMICILIATION D'ENTREPRISE

Chefs d'entreprise, vous ne savez pas où domicilier votre société ?

La solution ? Autrement 10 apporte de la visibilité à votre entreprise en toute simplicité et à moindre coût grâce à nos solutions clé en main.

● DOMICILIATION COMMERCIALE

Autrement 10 propose pour l'immatriculation légale du siège social de votre entreprise une domiciliation commerciale, dans le but d'instaurer une image plus professionnelle de votre société. **Il s'agit d'une mise à disposition d'une adresse**, avec ou sans infrastructure. Le principe de la domiciliation d'entreprise est régi par le décret n° 85-1280 du 5 Juillet 1985.

La domiciliation vous permettra de limiter les coûts fixes inhérents à l'acquisition d'un local commercial (eau, électricité...) et de bénéficier d'une présence au sein d'une zone d'activités reconnue dans la région.

La domiciliation d'entreprise est également une solution lors de la **création de son entreprise** ou de sa société. Elle facilite les opérations de départ et minimise les coûts.

● GESTION DU COURRIER

Outre la réception de votre courrier, nous vous proposons aussi sa réexpédition quotidienne.

Et pour une prestation encore plus complète, nous vous proposons le service **courrier in the box** : tout votre courrier est scanné et emailé le jour même sur votre messagerie et smartphone. Cela vous permettra d'archiver numériquement toute votre correspondance en un clic.



● AVANTAGES :

- Une vitrine pour votre entreprise
- Aucune caution demandée
- Pas de coûts fixes (eau, électricité...)
- Accueil physique de vos clients par des secrétaires qualifiées
 - du lundi au jeudi : 9h à 12h00 et 13h30 à 17h30
 - le vendredi : 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Tarifs privilégiés pour la location de bureaux
- À partir de 35€HT/mois

